**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 novembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Epannes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Epannes, sous la présidence de Monsieur Emmanuel EXPOSITO, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Date de la convocation : 17 novembre 2023

Présents : M. Pascal BRISSEAU, M. Joël CAILLE, M. Emmanuel EXPOSITO, M. Jean-Claude FAVRELIERE, M. Bernard FREMENTEAU, Mme Véronique GALLOPIN, Mme Isabelle GAUTIER, Mme Chantal GUIGNARD, M. Pierrick QUEMENER, Mme Armelle RAVARD

Excusés :Aucun

Absents : M. Nicolas BAUDOUIN, Mme Dominique DONIZEAU, Mme Ophélie RAMOS, M. Nicolas SALLARES

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude FAVRELIERE

**L’ORDRE DU JOUR :**

Présentation du projet d’aménagement de voirie par l’entreprise A2I

* Avenant 1 au contrat de prévoyance collective – Autorisation de signature
* Décision Modificative n°4 – Budget Principal

Questions diverses

La séance est ouverte à 18h10

**Présentation du projet d’aménagement de voirie par l’entreprise A2I**

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 octobre 2023**

Le compte-rendu est adopté à l’unanimité.

**Avenant 1 au contrat de prévoyance collective – Autorisation de signature**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances, de la mutualité et de la Sécurité Sociale,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n°1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire du Ministère de l’Intérieur du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l’avis du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion en date du 12 février 2019,

Vu la délibération en date du 11 mars 2019 retenant la convention de participation,

Vu l’exposé du maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

* ***Approuve la modification du contrat de prévoyance collective telle que décrite dans la proposition d’avenant n°1.***
* ***Autorise le Maire à signer l’avenant n°1 ainsi que tous documents afférents.***

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

**Décision modificative n°4 – Budget COMMUNE**

Monsieur le Maire propose d’effectuer les ajustements suivants sur le BP COMMUNE afin d’ouvrir les crédits nécessaires à l’achat d’un véhicule utilitaire, de régulariser l’accroissement des crédits de personnel, et d’ajuster certains crédits destinés aux dépenses obligatoires (prélèvement FPIC et intérêts d’emprunt) :

FONCTIONNEMENT

|  |  |
| --- | --- |
| Dépenses | Recettes |
| 023 – Virement à la section d’investissement | + 15 576,00 € | 74718 - Autres | + 15 576,00 € |
| 7392221 – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales | + 2 038,00 € | 6419 – Remboursements sur rémunération du personnel | + 2 038,00 € |
| 6413 – Personnel non titulaire | + 1 263,20 € | 6419 – Remboursements sur rémunération du personnel6459 – Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance | + 635,34 €+ 627,86 € |
| 66111 – Intérêts d’emprunt60633 – Fournitures de voirie | + 450,00 €- 450,00 € |  |  |
| **TOTAL** | **+ 18 877,20 €** | **TOTAL** | **+ 18 877,20 €** |

INVESTISSEMENT

|  |  |
| --- | --- |
| Dépenses | Recettes |
| 2182 – Matériel de transport | + 15 576,00 € | 021 – Virement de la section de fonctionnement | + 15 576,00 € |
| **TOTAL** | **+ 15 576,00 €** | **TOTAL** | **+ 15 576,00 €** |

***Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, acceptent ces décisions modificatives.***

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

**QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire informe le Conseil que les travaux de rénovation de la toiture de l’Église sont en cours et devraient se terminer avant la fin 2023.

M. le Maire informe le Conseil que la prochaine session ordinaire se tiendra avant le 10 décembre afin de proposer une décision modificative consacrée aux amortissements comptables et le changement de nomenclature comptable de la Commune (passage en M57 développée).

M. le Maire informe le Conseil que les décorations de Noël seront posées courant décembre (guirlandes et Pères Noëls).

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à21H10.

La prochaine séance du Conseil Municipal est prévue le jeudi 7 décembre 2023.